

OBJET : ACTE SUPPRIMANT LA REGIE DE RECETTES DU SERVICE DECHETS DU BEAUFORTAIN

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05 janvier 2017 autorisant le Président à supprimer les régies de recettes en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2017-003 du 17 janvier 2017 portant délégation de fonction à Madame Christiane DETRAZ, 3^{ème} Vice-Présidente,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date 04 avril 2018 ;

Considérant la création d'une sous régie (décision 2018-047) à la régie de recette du service déchets,

DECIDE

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes instituée auprès du service des déchets du Beaufortain de est clôturée à compter du 16 avril 2018.

ARTICLE 2 : il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 - Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère et le Comptable Public assignataire d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Albertville, le 06 avril 2018,

La Vice Présidente,
 Christiane DETRAZ

